



**CONCOURS EXTERNE NATIONAUX À AFFECTATION LOCALE
POUR LE RECRUTEMENT DANS LE GRADE
DE SECRÉTAIRE D'ADMINISTRATION
DE CLASSE NORMALE
DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS**

**SESSION 2024
Vendredi 26 Janvier 2024**

**SUJET
ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ N°2
QUESTIONS À RÉPONSE COURTE
COEFFICIENT 2**

COMPTABILITÉ ET FINANCE

Ce sujet comporte 15 pages.

Dossier documentaire relatif aux Questions communes à toutes les options :
Pages 2 à 6.

Dossier documentaire relatif aux Questions de l'option choisie lors de l'inscription au concours :
Pages 7 à 11

Annexes à rendre :
Pages 12 à 15

L'usage de la calculatrice est autorisé dans les conditions relevant de la nouvelle circulaire du 17 juin 2021, BOEN du 29 Juillet 2021.

L'usage du plan comptable n'est pas autorisé. L'usage de tout autre matériel électronique, de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire est rigoureusement interdit.

Vous devez écrire uniquement sur la copie d'examen qui vous a été remise et sur les **copies additionnelles qui vous seront distribuées si besoin.**

Si vous utilisez des copies additionnelles vous devez **renseigner de nouveau - intégralement - le cadre supérieur de la première page de la copie, ainsi que la pagination en bas à droite.**



Sous peine de nullité, votre copie et vos copies additionnelles, ne doivent en aucun cas être signées ou comporter un signe distinctif permettant l'identification du candidat (signature, nom, paraphe, initiales, symbole, collage de documents, etc.).

Vous devez écrire à l'encre bleue ou noire - pas d'autre couleur - sous peine de nullité car cela peut s'apparenter à un signe distinctif.

Il vous est demandé d'apporter un soin particulier à la présentation de votre copie.

Toutes les annexes sont à rendre à la fin de l'épreuve

Le permis de conduire, plébiscité dans les campagnes, délaissé en ville, symbole de fractures territoriales et sociales

Reportage : Le gouvernement a annoncé un abaissement à 17 ans de l'âge minimum nécessaire pour l'obtention de ce précieux sésame à partir de janvier 2024. Une mesure attendue avec plus ou moins d'impatience selon les territoires. Un même constat unit en revanche les jeunes : le coût du permis est jugé trop élevé.

On n'est peut-être pas sérieux à 17 ans, mais on pourra bientôt passer son permis de conduire. Mercredi 21 juin, à Matignon, la première ministre, Elisabeth Borne, a confirmé que le gouvernement allait abaisser l'âge minimum pour le permis dès le 1^{er} janvier 2024. Une mesure destinée notamment aux jeunes en apprentissage. Elle en ravira bien d'autres, puisque 86 % des 18-26 ans le jugent indispensable, selon une étude de l'Institut Montaigne, publiée en mai 2022.

Pour autant, le précieux sésame est plus important pour les populations éloignées des métropoles et des centres-villes. Les chiffres des rapports de l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (Injep) révèlent une fracture territoriale et sociale sur les questions de mobilité en France : 85 % des jeunes de 18-24 ans résidant en milieu rural avaient le permis en 2019, contre 41 % en agglomération parisienne. En 2014, ils étaient 77 % dans la première catégorie et 50 % dans la seconde.

À Vinzieux, commune de 450 habitants en Ardèche, les distances se calculent en « *minutes en voiture* ». Là-bas, l'automobile est reine et Elisa Ribeiro l'a bien compris. Cette lycéenne a passé et obtenu son permis le 5 juin, à 18 ans, après avoir enchaîné les heures de conduite accompagnée. « *C'est un passage obligé, on ne se pose même pas la question. Il me le faut pour être indépendante, aller où je veux* », témoigne-t-elle.

« Gouffre financier »

A son côté, Emmy Berne, 17 ans et 2 100 kilomètres de conduite accompagnée à son actif depuis décembre 2022, attend avec impatience de souffler ses dix-huit bougies, en mai 2024. Elle aimerait déjà pouvoir conduire seule, pour éviter à ses parents de « *faire le taxi* », mais aussi pour ne pas passer son examen en même temps que le bac, l'année prochaine.

Ce serait un euphémisme de dire que les transports en commun sont rares ici. Seul le car scolaire passe le matin et le soir (et uniquement en période scolaire). Pour rejoindre Annonay, la ville la plus proche, il faut compter une heure de marche puis quinze minutes de bus. En voiture, vingt minutes suffisent.

Le maire de Vinzieux, Hugo Biolley, peut témoigner que la question de la mobilité est la première préoccupation des jeunes dans sa commune. Il le peut d'autant plus que, à 22 ans, il est le plus jeune édile de France et le premier concerné. L'étudiant à Sciences Po Grenoble, possesseur de la carte rose dès 17 ans et demi, mais qui a dû attendre ses 18 ans pour prendre le volant tout seul, parcourt en moyenne 10 000 kilomètres tous les trois mois depuis son début de mandat. Déplorant les frais d'essence et d'entretien qui vont avec. « *La voiture nous permet de nous émanciper, nous donne accès à la formation et à l'emploi et, en même temps, c'est un gouffre financier et écologique, créateur d'inégalités* », regrette l' élu.

A 26 ans, Simon (les personnes mentionnées par leur prénom ont requis l'anonymat) est encore bien loin de ces préoccupations. Ce journaliste parisien, lui, n'a pas le permis et a pris la décision de ne jamais le passer. « *Ma vie est organisée de telle sorte que je n'ai jamais besoin de prendre la voiture*, assène-t-il. *Je fais tout en transports en commun, ou sinon du stop.* » Une posture qui le « *coupe de la société et des enjeux politiques d'une certaine manière* », reconnaît-il, très peu concerné par la hausse des prix de l'essence ces derniers mois.

Observant le parcours de ses amis, il n'est pas pressé de se lancer dans un processus qui peut compter des échecs, synonymes d'heures de conduite à 50 euros supplémentaires dans la capitale. Selon la Sécurité routière, 57,1 % des candidats ont obtenu leur permis léger en France, en 2022. L'Ile-de-France compte le plus de recalés en région métropolitaine, avec 53,2 % d'admis.

« Dernier grand rite de passage »

Juliette, 25 ans, habitante dans le 18^e arrondissement de Paris, a par exemple loupé son code deux fois, à une question près. « *Ce n'était déjà pas une priorité, cela m'a démotivée et je suis passée à autre chose* », concède-

CONCOURS EXTERNE NATIONAUX À AFFECTATION LOCALE POUR LE RECRUTEMENT DANS LE GRADE DE SECRÉTAIRE D'ADMINISTRATION DE CLASSE NORMALE DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS			
QUESTIONS COMMUNES			Coefficient : 1
COMPTABILITÉ ET FINANCE			Coefficient : 1
Session 2024	SUJET	Durée : 3 heures	Page 2 sur 15

t-elle. De toute façon, elle ne s'imagine pas avoir une voiture dans son quartier. Pour la garer où ? Et puis on ne cesse de lui répéter qu'il faut conduire régulièrement après avoir eu son permis pour ne pas perdre la main.

Autour d'elle, Juliette a vu ses amis commencer à avoir le permis vers 23 ans. Au chômage actuellement, la jeune femme pense reprendre des études, repoussant encore la priorité de passer le permis. « *Si je ne gagne pas ma vie, ce sera compliqué de le payer. Bon, ça m'embêterait quand même d'arriver à 30 ans et de ne pas l'avoir* », conclut-elle.

Assis à la terrasse d'un café du centre-ville de Lyon, le sujet fait débat entre Kalim Bouhramat et Louise Desmaret, tous les deux lycéens de 17 ans. Le premier a plutôt hâte de passer son permis, même si le coût est un frein, la seconde estime pouvoir s'en passer pour le moment. La discussion tourne vite autour de la place de la voiture en ville et des enjeux écologiques : « *Certaines personnes dans les coins paumés auront toujours besoin de la voiture. C'est plutôt dans les centres-villes qu'on doit faire des efforts, on n'a pas d'excuses* », soutient Louise Desmaret. Kalim Bouhramat souligne tout de même l'aspect pratique pour certaines occasions, et insiste sur « *ce grand changement* » de pouvoir conduire tout

« *Pour beaucoup de jeunes, le permis demeure un moment essentiel de leur existence. Il reste le dernier grand rite du passage de l'adolescence à l'âge adulte, dans le sens où le baccalauréat est quasiment donné à tout le monde, le service militaire a disparu...* », analyse le sociologue David Le Breton, professeur à l'université de Strasbourg et directeur de l'enquête « Les jeunes au volant », publiée en 2022.

Kalim et Louise s'accordent au moins sur un point : il serait plus intéressant de baisser le coût du permis plutôt que l'âge de le passer. Selon l'étude de l'Institut Montaigne, c'est la principale difficulté identifiée par les jeunes : 68 % d'entre eux estiment qu'il est difficile de financer son permis (en moyenne à 1 800 euros) ; 21 % des jeunes sans permis seraient plus motivés à le passer si son coût baissait.

Indispensable pour quitter le quartier

Dorsa et Ani ne diront pas le contraire. Elles ont respectivement 18 et 17 ans, habitent à Vaulx-en-Velin (Rhône), en périphérie de Lyon, et viennent de terminer le lycée. Les deux racontent la galère des transports en commun, l'heure (au minimum) passée dans le tram et le bus pour rejoindre le centre-ville lyonnais, les changements de ligne, les retards, la chaleur des rames pendant l'été. Bref, tout ce qui rend la voiture plus désirable. Récemment, Dorsa n'a pas été prise pour faire du baby-sitting, car il lui fallait le permis. Pendant l'été 2022, Ani devait endurer deux heures de transports en commun avec changements pour se rendre, à quelques kilomètres de Lyon, dans un parc où elle était animatrice encadrante pour des parcours enfants. Elle a arrêté au bout de quelques semaines.

Un cercle vicieux : le permis est nécessaire pour aller travailler, mais il faut aussi travailler pour payer le permis. Un enjeu particulièrement perceptible dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), où les questions de mobilité croisent les situations de précarité. Selon les chiffres de l'Injep, en 2019, 42 % des jeunes de 18-24 ans avaient leur permis dans les QPV (contre 67 % hors QPV).

« *En plus d'effets divers dont l'âge (une population plus jeune entraîne un taux de possession du permis plus bas), la possession du permis est fortement liée au niveau de qualification des personnes. On observe donc un taux de possession plus bas sur ces territoires* », analyse un rapport de 2018 du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema) sur la mobilité des résidents des QPV.

Comme soixante jeunes par an depuis huit ans, Dorsa et Ani ont donc rejoint la « bourse au permis », mise en place par la mairie de Vaulx-en-Velin. En contrepartie d'une aide financière de 380 euros, les futurs jeunes conducteurs doivent trente heures d'engagement citoyen auprès d'une association ou d'un service municipal.

La voiture reste vue comme l'outil indispensable pour quitter le quartier. C'est pour cela que Majid, 22 ans, originaire de Garges-lès-Gonesse (Val-d'Oise), tente de passer le permis d'ici à l'été, grâce à des aides financières de Pôle emploi. « *C'est super important pour s'ouvrir au monde et ne pas rester cloîtré dans nos quartiers. Même si j'adore ma banlieue, dès que j'ai le permis et une voiture, je ne vois plus Garges* », s'enthousiasme-t-il. Pour aller où ? Sans doute dans la capitale. Encore faut-il trouver une place pour se garer.

Source : https://www.lemonde.fr/societe/article/2023/06/24/le-permis-de-conduire-plebiscite-dans-les-campagnes-delaisses-en-ville-symbole-de-fractures-territoriales-et-sociales_6179021_3224.html

CONCOURS EXTERNE NATIONAUX À AFFECTATION LOCALE POUR LE RECRUTEMENT DANS LE GRADE DE SECRÉTAIRE D'ADMINISTRATION DE CLASSE NORMALE DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS			
QUESTIONS COMMUNES			Coefficient : 1
COMPTABILITÉ ET FINANCE			Coefficient : 1
Session 2024	SUJET	Durée : 3 heures	Page 3 sur 15

Loi du 21 juin 2023 visant à faciliter le passage et l'obtention de l'examen du permis de conduire

Publié le 22 juin 2023 sur vie-publique.fr
[...]

La loi a été promulguée le 21 juin 2023. Elle a été publiée au Journal officiel du 22 juin 2023.

La proposition de loi avait été déposée le 31 janvier 2023 par les députés Sacha Houlié, Aurore Bergé et plusieurs de leurs collègues. Elle avait été adoptée en première lecture, avec modifications, par l'Assemblée nationale le 27 mars 2023, puis par le Sénat le 10 mai 2023. Le 12 juin 2023, l'Assemblée nationale avait définitivement adopté (sans modification) la proposition de loi en deuxième lecture.

L'essentiel de la loi

Ce texte, qui a été modifié par les parlementaires et le gouvernement, contient six mesures.

Il prévoit tout d'abord la **création d'un site intitulé "1 jeune, 1 permis"**, qui recensera toutes les aides financières existantes pour passer le code de la route et le permis de conduire (celles de l'État, de Pôle emploi, des collectivités locales...). Les aides publiques ne sont pas toujours forcément connues des candidats. Or, le coût du permis de conduire peut-être un obstacle pour certaines familles. Il faut, en effet, compter en moyenne 2 000 euros pour décrocher le permis B. D'après la Délégation à la sécurité routière, 12 dispositifs régionaux, 35 dispositifs départementaux et plus d'une centaine d'aides proposées par les communes ou leurs intercommunalités sont disponibles.

La gestion de ce nouveau site internet va être confiée à Pôle emploi, qui a déjà développé une plateforme intitulée "mes-aides.pole-emploi.fr", orientée vers les demandeurs d'emploi.

Le texte permettra également **de financer tous les types de permis de conduire par le compte personnel de formation (CPF)**. Par amendement, le gouvernement a précisé que cette mesure entrera en vigueur le 1er janvier 2024 et qu'elle sera précisée par décret, après consultation des partenaires sociaux. Actuellement, la possibilité d'utiliser son CPF est seulement ouverte pour les permis B et les permis professionnels C (poids lourds) et D (transport de personnes). Elle va être élargie aux permis motos légères ou puissantes (A1, A2 et A), pour les voitures (B1) et les remorques (B96, BE). En 2021, 28% des permis de conduire ont été financés *via* un CPF.

Face à l'augmentation des délais d'obtention du permis de conduire du fait du manque d'inspecteurs, **le nombre d'examineurs va être augmenté**. L'autorisation pour les fonctionnaires ou les agents contractuels publics de faire passer l'épreuve pratique du permis est étendue au niveau national, alors qu'aujourd'hui ce recours n'est possible que dans les départements où le délai médian entre deux passages du permis dépasse les 45 jours. Les sénateurs ont donné un caractère obligatoire à ce recours aux agents publics dans les départements les plus en tension.

Pour **faciliter le passage de l'épreuve du code de la route**, un amendement des députés a simplifié la contractualisation entre les lycées et les professionnels de l'enseignement de la conduite et prévu la **possibilité d'organiser des cours de code dans les lycées, hors du temps scolaire**. Il s'agit d'augmenter le taux de réussite des élèves, en particulier des zones rurales qui sont souvent éloignés des écoles de conduite et des centres d'examen.

De leur côté, les sénateurs ont par amendement aligné les sanctions encourues en cas d'agression sur un examinateur de centre agréé organisant, pour le compte de l'État, le passage du code de la route ou des épreuves pratiques du permis poids lourd sur les sanctions prévues en cas d'agression d'un examinateur du permis de conduire lorsque celui-ci est directement organisé par l'État.

Les parlementaires ont, enfin, demandé au gouvernement un **rapport sur la possibilité d'abaisser l'âge d'obtention du permis de conduire à 16 ans**. Le 20 juin 2021, la Première ministre, Élisabeth Borne, a annoncé à la presse que **dès janvier 2024, l'âge pour passer le permis sera abaissé à 17 ans, ainsi que l'âge pour conduire**. Depuis juillet 2019, un jeune en conduite accompagnée peut déjà passer le permis voiture à 17 ans, mais il doit attendre ses 18 ans pour conduire seul.

CONCOURS EXTERNE NATIONAUX À AFFECTATION LOCALE POUR LE RECRUTEMENT DANS LE GRADE DE SECRÉTAIRE D'ADMINISTRATION DE CLASSE NORMALE DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS			
QUESTIONS COMMUNES			Coefficient : 1
COMPTABILITÉ ET FINANCE			Coefficient : 1
Session 2024	SUJET	Durée : 3 heures	Page 4 sur 15

Le permis à 17 ans : les apprentis, premiers concernés ?

Interrogée par le média en ligne Brut le 20 juin 2023, la première ministre Elisabeth Borne a assuré qu'il sera possible d'obtenir le permis de conduire B dès 17 ans, à partir de janvier 2024. Une décision qui s'adresse en premier aux apprentis. On fait le point, en chiffres.

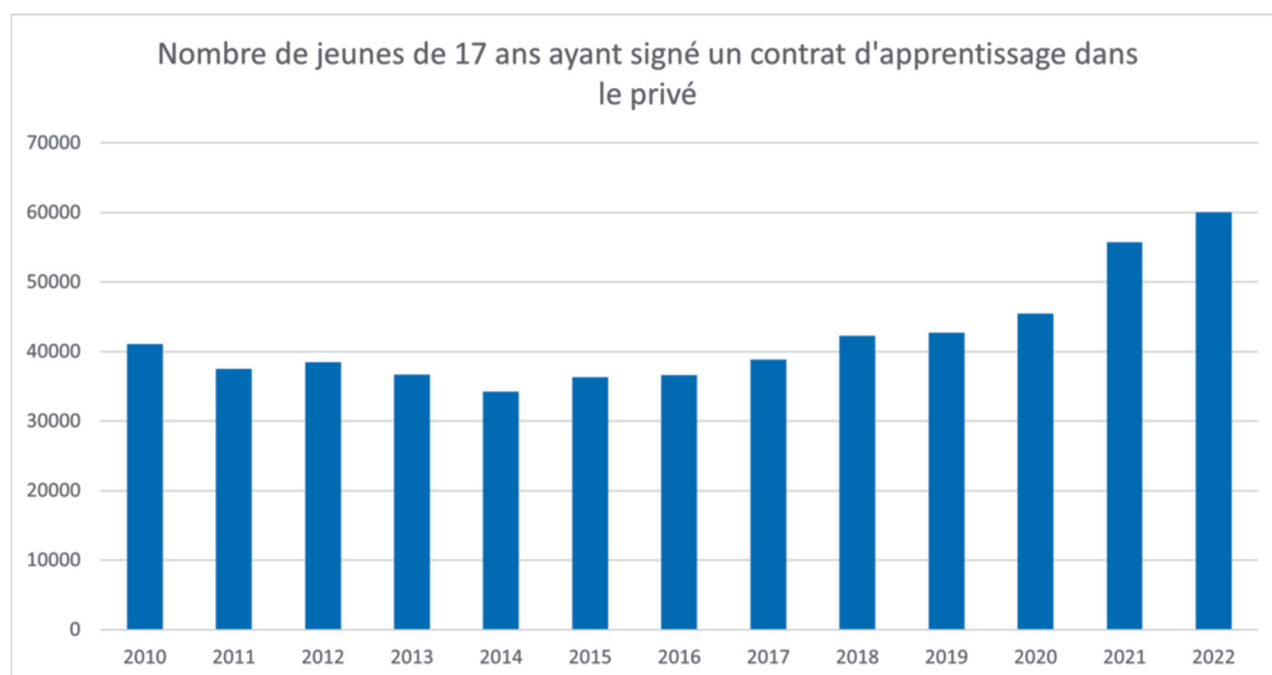
par Intissar El Hajj Mohamed -

22 juin 2023

« Je vous confirme qu'à partir de janvier 2024 il sera possible de passer le permis à 17 ans et de conduire à 17 ans », a annoncé Elisabeth Borne au média en ligne Brut le 20 juin 2023. « Cette mesure concerne tous les jeunes de 17 ans. Mais n'intéressera pas forcément tous les jeunes tels que ceux qui habitent dans des villes très bien desservies par les transports en commun », a ajouté la première ministre.

Dans ce passage de l'âge légal pour l'obtention du permis de 18 ans à 17 ans, Elisabeth Borne voit surtout un atout pour les jeunes qui se déplacent dans des territoires où le réseau de transports en commun est insuffisant, et plus particulièrement pour les apprentis. Ainsi, « dans certains territoires, où le jeune doit se rendre de son domicile au centre de formation pour apprentis (CFA) ainsi qu'à l'entreprise où il effectue son apprentissage, c'est une véritable galère, a souligné la première ministre. Permettre de passer tôt le permis de conduire est, je pense, un vrai plus pour ces jeunes. »

En l'occurrence, nous connaissons le nombre exact de jeunes de 17 ans ayant débuté un contrat d'apprentissage au cours de la dernière douzaine d'années. Les chiffres sont en hausse. D'après les données récentes de la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares), le nombre de jeunes âgés de 17 ans en France ayant signé un contrat d'apprentissage dans le privé a sensiblement progressé depuis 2010 (ils étaient alors 41 086 apprentis) pour atteindre les 60 052 apprentis en 2022 :



Evolution du nombre de jeunes de 17 ans signataires d'un nouveau contrat d'apprentissage dans le privé, entre 2010 et 2022. (Graphique Flottes Automobiles / Source des données : Dares)

CONCOURS EXTERNE NATIONAUX À AFFECTATION LOCALE POUR LE RECRUTEMENT DANS LE GRADE DE SECRÉTAIRE D'ADMINISTRATION DE CLASSE NORMALE DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS			
QUESTIONS COMMUNES			Coefficient : 1
COMPTABILITÉ ET FINANCE			Coefficient : 1
Session 2024	SUJET	Durée : 3 heures	Page 5 sur 15

Pour mémoire, les apprentis bénéficient d'une aide de 500 euros pour financer leur permis de conduire ; une aide que le gouvernement va élargir aux élèves des lycées professionnels amenés à se déplacer pour leurs stages, a encore annoncé Elisabeth Borne.

La promesse du permis à 17 ans ne séduira pas que les apprentis

Mais les jeunes de 17 ans s'intéressent-ils réellement au permis de conduire ? Les chiffres de la Sécurité routière semblent indiquer que c'est bien le cas. En 2022, 93 100 jeunes de 17 ans ont réussi l'examen du permis B (en apprentissage anticipé de la conduite, ou AAC, mais ne pouvant conduire seuls, sans accompagnateur, qu'à partir de 18 ans) ou B1 ; soit 10,4 % du total, alors que les 18 ans restent majoritaires (29,3 %). Rappelons que la délivrance du permis B1 permet, dès l'âge de 16 ans, de conduire une « voiture sans permis », soit un quadricycle lourd de type voiturette à 4 places. Et au vu de l'évolution du nombre de réussites du permis B parmi les jeunes de 17 ans, chiffres qui dépassent ceux liés aux contrats d'apprentissage, le succès semble aller bien au-delà des seuls apprentis. En effet, depuis 2013, le nombre de jeunes de 17 ans titulaires du permis B1 ou ayant réussi l'examen pour le permis B traditionnel (en AAC) n'a fait qu'augmenter (exception faite pour la crise du covid-19 en 2020). L'abaissement à 15 ans de l'âge pour accéder à l'AAC¹ pourrait expliquer le bond observé entre 2014 et 2015 : Il est ainsi vraisemblable que cette appétence grandissante des jeunes de 17 ans pour le permis B (classique ou B1) depuis la promulgation de l'AAC pour les jeunes de 15 ans, et indépendamment du fait qu'ils soient ou non apprentis, suive une tendance similaire dès 2024 avec cette nouvelle possibilité de conduire sans accompagnateur avant leurs 18 ans. Une hypothèse que l'on ne pourra vérifier qu'à la publication des premiers bilans en 2024.

¹L'âge de l'apprentissage anticipé de la conduite (AAC) a été abaissé à 15 ans au lieu de 16 ans, à compter du 1^{er} septembre 2014. Dans ce cadre, après la formation initiale en auto-école, une période de conduite accompagnée permet d'avoir une expérience de conduite avec un proche (accompagnateur) avant de passer l'épreuve pratique du permis B.

D'après <https://www.flotauto.com/permis-conduire-17-ans-20230622.html>

PARTIE COMMUNE

1. Quelles inégalités le permis de conduire révèle-t-il ? Vous développerez votre propos.
2. Quelles sont les principales mesures de la loi de 2023 (« loi Houllié ») destinées à résorber ces inégalités ? Quelles sont les autres mesures fixées par cette loi visant à modifier le cadre légal du permis de conduire ? Vous décrierez synthétiquement chacune des mesures présentées.
3. Quels sont les bénéficiaires particulièrement ciblés par la modification du cadre légal du permis de conduire ? Pourquoi ?

CONCOURS EXTERNE NATIONAUX À AFFECTATION LOCALE POUR LE RECRUTEMENT DANS LE GRADE DE SECRÉTAIRE D'ADMINISTRATION DE CLASSE NORMALE DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS			
QUESTIONS COMMUNES			Coefficient : 1
COMPTABILITÉ ET FINANCE			Coefficient : 1
Session 2024	SUJET	Durée : 3 heures	Page 6 sur 15

PARTIE COMPTABILITÉ ET FINANCE

L'entreprise Distri-boissons propose pour le bien-être des clients, un service global et des prestations personnalisées.

Elle est présente et intervient dans tous les lieux fréquentés pour en faire de véritables espaces de convivialité (environnement professionnel, centre de loisirs, club de sport).

Distri-boissons propose à ses clients une prestation globale et personnalisée :

- dépôt gratuit des distributeurs,
- réassortiment des produits et consommables,
- entretien et maintenance des automates.

Elle assure en totalité la maintenance des distributeurs sans aucun frais supplémentaire. Les techniciens sont des spécialistes des automates et formés aux dernières technologies. Tous les frais de déplacement, de main d'œuvre, de remplacement de pièces sont pris en charge par l'entreprise.

Notre service technique prépare les machines avant leur installation. Les techniciens configurent et personnalisent les distributeurs en fonction des attentes des clients. Sur site, ils réalisent les opérations préventives et de maintenance.

L'entreprise donne également la possibilité aux clients d'acheter leur distributeur.

Présentation de l'entreprise	
Dénomination sociale	Distri-boissons
Numéro identification	RCS Bobigny B 329 370 373
Numéro de gestion	1992 B 02021
Date d'immatriculation	13/11/2002
Forme juridique	SAS
Capital	600 000 €
Adresse du siège	10, rue de Paris 93700 Drancy
Date arrêté des comptes	31/12/N
Activité	Gestion et vente de distributeurs de boissons et confiseries pour les collectivités
NAF	526 H
Téléphone	01 43 48 79 97
Internet	Distriboissons.com
TVA	Régime du réel normal, TVA acquittée d'après les débits.
Numéro intracommunautaire	FR 33 329370373
Nombre de salariés	16
Temps de travail	151.67 heures mensuelles
Convention collective	Commerce de gros

L'entreprise utilise les journaux suivants :

Ventes (VE) Achats (AC) Banque (BQ) Caisse (CA) Opérations diverses (OD)

Les documents sont enregistrés à leur date de création.

CONCOURS EXTERNE NATIONAUX À AFFECTATION LOCALE POUR LE RECRUTEMENT DANS LE GRADE DE SECRÉTAIRE D'ADMINISTRATION DE CLASSE NORMALE DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS			
QUESTIONS COMMUNES			Coefficient : 1
COMPTABILITÉ ET FINANCE			Coefficient : 1
Session 2024	SUJET	Durée : 3 heures	Page 7 sur 15

Extrait du plan de comptes de l'entreprise			
Numéro	Libellé	Numéro	Libellé
205100	Concessions et droits similaires, licences	511300	Effets à l'encaissement
215400	Matériel industriel	511400	Effets à l'escompte
218200	Matériel de transport	606100	Fournitures non stockables (eau, énergie...)
218300	Matériel de bureau et matériel informatique	607110	Achats de marchandises et consommables
280510	Amortissements des immobilisations incorporelles, licences	607120	Achats de marchandises consommables UE
281540	Amortissements des immobilisations corporelles, matériel industriel	611200	Sous-traitance informatique
401100	Collectif fournisseurs	612216	Crédit-bail BNP
401102	Fournisseurs UE	612217	Crédit-bail VENDING
404000	Collectif fournisseurs d'immobilisations	613000	Locations
404011	ORDIPRO	615000	Entretien et réparations
411000	Collectif clients	616000	Prime d'assurance
411023	ENGIE	623000	Publicité, publications, relations publiques
445200	TVA due intracommunautaire	627000	Services bancaires et assimilés
445510	TVA à décaisser	658000	Charges diverses de gestion courante
445620	TVA déductible sur immobilisations	661000	Charges d'intérêt
445660	TVA Déductible sur autres biens et services	675000	Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés
445662	TVA déductible intracommunautaire	681000	Dotations aux amortissements, aux dépréciation et aux provisions-charges d'exploitation
445670	Crédit de TVA à reporter	707240	Ventes de marchandises et consommations 5.5%
445711	TVA collectée 5.5%	707250	Ventes de marchandises et consommations 20.0%
445712	TVA collectée 20%	708000	Produits des activités annexes
512010	Banque BNP Paribas	758000	Produits divers de gestion courante
512020	Banque LCL		

Document A

Distri-boissons 10 rue de Paris 93700 Drancy Facture n° : FA 0620200417 Date : 12 juin N site : La Défense					
ENGIE 18 square Edouard VII 75006 PARIS					
Référence	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Montant HT	TVA
1719801	Consommation café	575	0.33	189.75	1
1737980	Consommation chocolat	468	0.33	154.44	1
TVA	Taux	Montant			
1	5.5%	18.93	Montant HT	344.19	
2	20%		TVA	18.93	
			Net à payer TTC	363.12	

CONCOURS EXTERNE NATIONAUX À AFFECTATION LOCALE POUR LE RECRUTEMENT DANS LE GRADE DE SECRÉTAIRE D'ADMINISTRATION DE CLASSE NORMALE DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS			
QUESTIONS COMMUNES			Coefficient : 1
COMPTABILITÉ ET FINANCE			Coefficient : 1
Session 2024	SUJET	Durée : 3 heures	Page 8 sur 15

Document B

ORDIPRO SARL au capital de 45 000€ 24, rue Rolland 78000 Versailles		Distri-boissons 10 rue de Paris 93700 Drancy		
N°facture	Date	Code client	N°bon de livraison	Mode de règlement
278	14/06/N	411 DISTRIB	198	Chèque
Numéro	Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Montant HT
SERV218	SERVEUR INFORMATIQUE	1	10 000.00	10 000.00
	Installation		500.00	500.00
			Montant HT	10 500.00
	Remise			-300.00
			Net commercial	10 200.00
	Escompte 5%			510.00
			Net financier	9 690.00
			TVA 20%	1 938.00
			A Payer TTC	11 628.00

Document C

BNP PARIBAS AGENCE Drancy 17/06/N Effet DUPONT au 30/09/N Remise à l'escompte le 31/06/N	Effet remis à l'escompte	
	Avis de crédit	
	Nominal	2 000.00
	Intérêt	25.00
	Commission HT	4.00
	TVA	0.80
	Valeur nette	1 970.20

Document D

Extrait de la balance au 31/05/N

Distri-boissons	Intitulés des comptes	Soldes	
Numéros de compte		Débit	Crédit
445200	TVA due intracommunautaire		10 976.00
445510	TVA à décaisser		
445620	TVA déductible sur immobilisations	1 176.00	
445660	TVA déductible sur ABS	26715.00	
445662	TVA déductible intracommunautaire	10976.00	
445670	Crédit de TVA à reporter	2 257.00	
445711	TVA collectée à 5.5%		18 682.40
445712	TVA collectée à 20%		7 790.41
607110	Achats de marchandises et consommables	234357.00	
607120	Achats de marchandises et de consommables UE	54 880.00	
707240	Ventes de marchandises et de consommations 5.5%		339 680.00
707250	Ventes de marchandises et de consommations 20%		38 952.05

CONCOURS EXTERNE NATIONAUX À AFFECTATION LOCALE POUR LE RECRUTEMENT DANS LE GRADE DE SECRÉTAIRE D'ADMINISTRATION DE CLASSE NORMALE DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

QUESTIONS COMMUNES			Coefficient : 1
COMPTABILITÉ ET FINANCE			Coefficient : 1
Session 2024	SUJET	Durée : 3 heures	Page 9 sur 15

Proposition de contrat de crédit-bail : Distri-boissons				
BNP PARIBAS				
LEASEGROUP				
Prix du matériel HT	81 752.00 €	Nombre de mensualités	36	
TVA	16 350.40 €	Montant de la mensualité	2400.00 €	
TTC	98102.40 €	Frais de dossier	50.00€	
		Prix de vente final	2% du prix HT du matériel	
Vos loyers sont exigibles mensuellement et payables à date d'échéance selon le tableau ci-après				
Date de début de location	17/06/N	Date de fin de location	17/06/N+3	
Règlement par prélèvement sur votre compte				
N° échéance	Date échéance	Loyer hors taxes	TVA	Règlement à effectuer
01	17/06/N	2 400.00	480.00	2 880.00
02	17/07/N	2 400.00	480.00	2 880.00
03	17/08/N	2 400.00	480.00	2 880.00
04	17/09/N	2 400.00	480.00	2 880.00
05	17/10/N	2 400.00	480.00	2 880.00
06	17/11/N	2 400.00	480.00	2 880.00
30	17/11/N+2	2 400.00	480.00	2 880.00
31	17/12/N+2	2 400.00	480.00	2 880.00
32	17/01/N+3	2 400.00	480.00	2 880.00
33	17/02/N+3	2 400.00	480.00	2 880.00
34	17/03/N+3	2 400.00	480.00	2 880.00
35	17/04/N+3	2 400.00	480.00	2 880.00
36	17/05/N+3	2 400.00	480.00	2 880.00
Totaux		86 400.00	17 280.00	103 680.00

Proposition de prêt de la banque				
- Tableau d'amortissement de l'emprunt				
Remboursement :	Amortissements constants			
Capital emprunté	81 752.00 €	Frais de dossier	200 €	
Durée	5 ans	Taux d'intérêts	4%	
Date	Capital à rembourser	Amortissements	Intérêts	Annuités
17/06/2008	81 752.00	16 350.40	3 270.08	19 620.48
17/06/2009	65 401.60	16 350.40	2 616.06	18 966.46
17/06/2010	49 051.20	16 350.40	1 962.05	18 312.45
17/06/2011	32 700.80	16 350.40	1 308.03	17 658.43
17/06/2012	16 350.40	16 350.40	654.02	17 004.42
TOTAL		81 752.00	9 810.24	91 562.24

Seuil de rentabilité

Charges	Montants	Variables en %	Variables	Fixes
Achats de marchandises	1 770 027	100%	1 770 027	
Autres achats et charges externes	590 975	80%	472 780	118 195
Autres charges	17 200	60%	10 320	6 880
Charges de personnel	1 254 000	20%	250 800	1 003 200
Dotations aux amortissements	224 506	0%		
Total	3 856 708		2 503 927	1 352 781

CONCOURS EXTERNE NATIONAUX À AFFECTATION LOCALE POUR LE RECRUTEMENT DANS LE GRADE DE SECRÉTAIRE D'ADMINISTRATION DE CLASSE NORMALE DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

QUESTIONS COMMUNES			Coefficient : 1
COMPTABILITÉ ET FINANCE			Coefficient : 1
Session 2024	SUJET	Durée : 3 heures	Page 10 sur 15

Compte de résultat par variabilité

	Montants	%
Chiffre d'affaires	4 800 849	100.00
Charges variables	2 503 327	
Marge sur coût variable	2 296 922	47.84
Charges fixes	1 352 781	
Résultat d'exploitation	944 141	

Seuil de rentabilité : 2 827 719.48

PARTIE COMPTABILITE ET FINANCE

Question 1 : Comptabilisation d'opérations courantes

Votre responsable Frédéric LAMBOL vous remet des documents comptables non enregistrés à ce jour (documents A, B et C)

► Enregistrez les documents sur le bordereau fourni (annexe 1)

Question 2 : Etablissez et enregistrez la déclaration de TVA

Vous disposez d'un extrait de la balance du 31 mai (document D)

► Etablissez et enregistrez la déclaration de TVA (annexes 2 et 3)

Question 3 : Comparaison de financement

L'entreprise Distri-boisson envisage l'acquisition d'une nouvelle machine. Votre responsable cherche le moyen de financement le plus intéressant, et dispose :

D'une proposition de crédit-bail, il optera pour l'achat de la machine en fin de contrat (document E)

D'une proposition de prêt de son banquier (document F)

► Compléter le tableau relatif à la comparaison des deux offres de financement (annexe 4)

Question 4 : Etude de rentabilité

Dans le cadre de son projet de développement, les dirigeants de l'entreprise vous demandent de participer à une étude de rentabilité.

Vous disposez :

- de la répartition des charges (Document G)
- du compte de résultat par variabilité (Document G)
- du seuil de rentabilité (Document G)

► Justifiez le calcul du seuil de rentabilité (annexe 5)

► Calculez le chiffre d'affaires à atteindre pour réaliser un résultat de 1 million d'euros (annexe 5)

Dans une nouvelle configuration : l'entreprise projette d'augmenter le nombre de ses machines, ce qui entraînerait une augmentation des dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions de 20 000.00 €, des trois autres postes de charges de 10% chacun, et une augmentation des charges de personnel de 24 000 €.

Le chiffre d'affaires atteindrait 5 000 000.00 €.

► Complétez le tableau prévisionnel de répartition des charges (annexe 6)

► Complétez le compte de résultat prévisionnel par variabilité (annexe 7)

► Calculez le nouveau seuil de rentabilité (annexe 8)

► Conseillez l'entreprise et argumentez sur cette nouvelle situation (annexe 8)

CONCOURS EXTERNE NATIONAUX À AFFECTATION LOCALE POUR LE RECRUTEMENT DANS LE GRADE DE SECRÉTAIRE D'ADMINISTRATION DE CLASSE NORMALE DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS			
QUESTIONS COMMUNES			Coefficient : 1
COMPTABILITÉ ET FINANCE			Coefficient : 1
Session 2024	SUJET	Durée : 3 heures	Page 11 sur 15

Page blanche laissée intentionnellement.
Ne rien inscrire dessus.

Annexe 1

[illegible]

Nom de famille : (Suivi, s'il y a lieu, du nom d'usage)																					
Prénom(s) :																					
Numéro										Né(e) le :											
Inscription :																					

(Le numéro est celui qui figure sur la convocation ou la feuille d'émargement)



Annexe 2

Tableau préparatoire à la déclaration de TVA

ÉLÉMENTS	MONTANT COMPTABILITÉ	MONTANT à DÉCLARER
TVA collectée 05,5 %		
TVA collectée 20,0 %		
TOTAL TVA COLLECTÉE		
TVA déductible sur ABS		
TVA déductible sur immobilisations		
TOTAL TVA DÉDUCTIBLE		
Crédit de TVA à reporter du mois précédent		
TVA à PAYER ou CRÉDIT de TVA (+/-)		

Annexe 3 - Journal des opérations diverses

BORDEREAU de SAISIE (Laisser une ligne entre chaque opération)				Mois de :	
Jour	JL	N° de compte	Libellé écriture	Débit	Crédit
TOTAUX					

CONCOURS EXTERNE NATIONAUX À AFFECTATION LOCALE POUR LE RECRUTEMENT DANS LE GRADE DE SECRÉTAIRE D'ADMINISTRATION DE CLASSE NORMALE DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

QUESTIONS COMMUNES			Coefficient : 1
COMPTABILITÉ ET FINANCE			Coefficient : 1
Session 2024	SUJET	Durée : 3 heures	Page 13 sur 15

Nom de famille : (Suivi, s'il y a lieu, du nom d'usage)																					
Prénom(s) :																					
Numéro										Né(e) le :											
Inscription :																					

(Le numéro est celui qui figure sur la convocation ou la feuille d'émargement)



Annexe 4

Comparaison de financement
Détail du calcul de l'amortissement et de l'intérêt de la première annuité qui figurent dans le tableau
de remboursement de l'emprunt :
16 350.40 =
3 270.08 =
Coût du financement par l'emprunt :
Coût de financement par crédit-bail :
Conclusion :
Les principaux avantages du crédit-bail :

Annexe 5

Situation actuelle
Calcul du seuil de rentabilité
Chiffre d'affaires pour un bénéfice de 1 million d'euros

Annexe 6

Situation prévisionnelle				
Tableau prévisionnel de répartition des charges				
Charges	Montants	Variables en %	Variables	Fixes
Achats de marchandises		100 %		
Autres achats et charges externes		80 %		
Autres charges		60 %		
Charges de personnel		20 %		
Dotations aux amortissements		0 %		
Total				

CONCOURS EXTERNE NATIONAUX À AFFECTATION LOCALE POUR LE RECRUTEMENT DANS LE GRADE DE SECRÉTAIRE D'ADMINISTRATION DE CLASSE NORMALE DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

QUESTIONS COMMUNES			Coefficient : 1
COMPTABILITÉ ET FINANCE			Coefficient : 1
Session 2024	SUJET	Durée : 3 heures	Page 14 sur 15

Nom de famille : (Suivi, s'il y a lieu, du nom d'usage)																					
Prénom(s) :																					
Numéro										Né(e) le :											
Inscription :																					

(Le numéro est celui qui figure sur la convocation ou la feuille d'émargement)



Annexe 7

Compte prévisionnel de résultat par variabilité

	Montants	%
Chiffre d'affaires		
Charges variables		
Marge sur coût variable		
Charges fixes		
Résultat d'exploitation		

Annexe 8

Seuil de rentabilité
Argumentation et conseil sur cette nouvelle situation

CONCOURS EXTERNE NATIONAUX À AFFECTATION LOCALE POUR LE RECRUTEMENT DANS LE GRADE
DE SECRÉTAIRE D'ADMINISTRATION DE CLASSE NORMALE DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET
CONSIGNATIONS

QUESTIONS COMMUNES			Coefficient : 1
COMPTABILITÉ ET FINANCE			Coefficient : 1
Session 2024	SUJET	Durée : 3 heures	Page 15 sur 15

